

Dear / Cher Petrie's Landing II,

The Board is implementing changes to how visitor parking is managed in order to better address ongoing issues with unauthorized parking in our private lot. Outdoor parking at Tower II is reserved exclusively for your visitors. Because there is no signage or visible above ground parking for nearby buildings, some guests to the other buildings mistakenly park in Tower II spaces. Others may simply be unsure where to park and use these spaces as well.

Carleton Parking Management (CPM) enforces our visitors parking. Based on their experience and data, a change is being introduced to reduce incorrect registrations and better identify that the lot is exclusively for 200 Inlet Private. This change will remove registration information from outdoor signage. It will only be available to guests as they enter the building.

### What's Changing

New signage will be installed in our visitor parking area in **May 2026**.

- Registration instructions will no longer appear on outdoor signs
- Visitors will instead find registration information inside the building vestibule, at the intercom
- This change is intended to reduce incorrect registrations by ensuring visitors are at the correct building when registering

**Please ensure your guests, service providers, and contractors are aware that all vehicles must be registered at all times.** The parking lot is actively patrolled, and any vehicle that is not registered could receive a ticket.

### Visitor Parking Refresher

**Registration can be done by: QR Code, online at: [carletonparking.com](https://carletonparking.com) or, by phone: 613-720-5021.**

Visitors may register their vehicle either in advance or upon arrival, but each visit requires a new registration. Stays are limited to a maximum of 3 nights within a 7-day period. If a longer stay is required, please contact Apollo Property Management [service@apollomgt.com](mailto:service@apollomgt.com) during regular business hours to make arrangements.

Visitors must provide their licence plate number, the building address, the unit number they are visiting, and the expected duration of their stay. If no duration is entered, the system defaults to one hour, which is helpful for deliveries and short visits. Visitors may extend their stay at any time by contacting Carleton Parking Management (CPM) to update the registration details.

Print or save a copy of this information to share with your guests, service providers, or contractors to help them register their vehicle upon arrival.



**VISITOR PARKING**  
— REGISTRATION REQUIRED —

  **CARLETONPARKING.COM**  
 **613-720-5021**



 **Unregistered vehicles may receive a City of Ottawa parking ticket.**

Dear / Cher Petrie's Landing II,

Le conseil d'administration met en œuvre des modifications concernant la gestion du stationnement visiteurs afin de mieux résoudre les problèmes récurrents de stationnement non autorisé sur notre stationnement privé. Le stationnement extérieur de la Tour II est exclusivement réservé à vos visiteurs. En l'absence de signalisation et de places de stationnement visibles en surface pour les bâtiments voisins, certains visiteurs de ces bâtiments se garent par erreur sur les places de la Tour II. D'autres, par simple incertitude quant à l'emplacement du stationnement, utilisent également ces places.

Carleton Parking Management (CPM) assure l'application des règles de stationnement des visiteurs. D'après leur expérience et leurs données, un changement est mis en place afin de réduire les enregistrements incorrects et de mieux indiquer que le stationnement est exclusivement réservé au 200, Inlet Privé. Ce changement enlèvera les informations d'enregistrement de la signalisation extérieure. Celles-ci seront désormais accessibles uniquement aux invités à leur entrée dans l'immeuble.

### Qu'est-ce qui change ?

Une nouvelle signalétique sera installée dans le stationnement visiteurs en **mai 2026**.

- Les instructions d'inscription n'apparaîtront plus sur les panneaux extérieurs
- Les visiteurs trouveront les informations d'inscription à l'interphone intérieur du hall d'entrée.
- Ce changement vise à réduire les erreurs d'enregistrement en veillant à ce que les visiteurs se trouvent dans le bon bâtiment lors de leur enregistrement.

**Veillez informer vos invités, fournisseurs de services et entrepreneurs que tous les véhicules doivent être enregistrés en tout temps.** Le stationnement est surveillé régulièrement et tout véhicule non enregistré s'expose à une contravention.

### Rappel des consignes de stationnement pour les visiteurs

L'inscription peut se faire par : code QR, en ligne sur : [carletonparking.com](http://carletonparking.com) ou au : 613-720-5021.

Les visiteurs peuvent enregistrer leur véhicule à l'avance ou à leur arrivée, mais chaque visite nécessite un nouvel enregistrement. Les séjours sont limités à un maximum de 3 nuits sur une période de 7 jours. Pour un séjour plus long, veuillez contacter Apollo Property Management [service@apollomgt.com](mailto:service@apollomgt.com) pendant les heures d'ouverture afin d'en prendre les dispositions nécessaires.

Les visiteurs doivent indiquer leur numéro d'immatriculation, l'adresse du bâtiment, le numéro de l'unité qu'ils souhaitent visiter et la durée prévue de leur visite. Si aucune durée n'est précisée, le système attribue par défaut une durée d'une heure, ce qui convient aux livraisons et aux visites de courte durée. Les visiteurs peuvent prolonger leur visite à tout moment en contactant le service de gestion du stationnement de Carleton (CPM) afin de mettre à jour leurs informations d'inscription.

Imprimez ou enregistrez une copie de ces informations pour les partager avec vos invités, prestataires de services ou entrepreneurs afin de les aider à enregistrer leur véhicule à leur arrivée.

## STATIONNEMENT VISITEURS

**— INSCRIPTION OBLIGATOIRE —**



  
**CARLETONPARKING.COM**

  
**613 720-5021**



Les véhicules non enregistrés peuvent recevoir une contravention de stationnement de la Ville d'Ottawa.